

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**DELIBERATION N°32-2018  
DECISION MODIFICATIVE RELATIVE AUX OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS**

Le 05 décembre 2018 à 17h30 le comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente de LAROIN sous la présidence de Michel CAPERAN.

**Date de la convocation** : 21 novembre 2018

**Etaient présents (25 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
SIVU du GAVE DE PAU	CASSOU	Michel	Titulaire
	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
	HONDET	Pierre	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	MIRASSOU	Maïthé	Titulaire
	MALO	Serge	Suppléant
SIVU des BAÏSES	CANTON	Encarnacion	Titulaire
	CAPIN	Colette	Titulaire
	MUCHADA	Pierre	Titulaire
	PIDOT	Claude	Titulaire
Syndicat d'aménagement hydraulique du bassin de l'Ousse	MORLAS	Claude	Titulaire
	POUTS	Sylvie	Titulaire
Syndicat de défense contre les inondations du Lagon	ARRABIE	Bernard	Titulaire
	OMS	Bernard	Titulaire
	MARQUE	Christine	Titulaire
SIVU de régulation des cours d'eau	LUCOT	Alain	Titulaire
Communauté de communes du Pays de Nay	BASSE-CATHALINAT	Jean-Pierre	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire
	ESCALE	Francis	Titulaire
	GUILHOT	Joël	Suppléant
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées	CAPERAN	Michel	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	SOUDAR	Bernard	Titulaire
Communauté de communes Lacq-Orthez	POUSTIS	Henri	Titulaire

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir (0 délégué) :**

**Etaient absents ou excusés (22 délégués) :**

COLLECTIVITE	PRENOM	NOM	QUALITE
SIVU du GAVE DE PAU	Pascal	BONIFACE	Titulaire
	Jean-Pierre	CAZALERE	Titulaire
SIVU des BAÏSES	Jacky	SCHOUMACHER	Titulaire
Syndicat d'aménagement hydraulique du bassin de l'Ousse	Jean-Bernard	CAZENAVE	Titulaire
	Bernard	MASSIGNAN	Titulaire
	Jean-Pierre	SARRABERE	Titulaire
SIVU de régulation des cours d'eau	Jean-Pierre	BARBEROU	Titulaire
Communauté de communes du Pays de Nay	Jean-Marie	BERCHON	Titulaire
	Gabriel	CANEROT	Titulaire
	Guy	CHABROUT	Titulaire
	Jean-Jacques	CLAVERIE	Titulaire
	Michel	CONDOU-DARRACQ	Titulaire
	Jean-Pierre	HOURCQ	Titulaire
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées	Michel	BERNOS	Titulaire
	Gérard	GUILLAUME	Titulaire
	Pascal	MORA	Titulaire
	Xavier	POURTAU	Titulaire
Communauté de communes Lacq-Orthez	Michel	ARENAS-FAJARDO	Titulaire
	André	CASSOU	Titulaire
	Loïc	COUNTRY	Titulaire
	Jean-François	LETARGA	Titulaire

**Assistaient également à la réunion :** Henri PELLIZZARO - Directeur, Eric LOUSTAU – ingénieur, Luc BERNIGOLLE – technicien, Laureen VILLOT – attaché, personnels mis à disposition du SMBGP.

**Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-5 du CGCT) :** Maïthé MIRASSOU, déléguée titulaire du Syndicat intercommunal du gave de Pau.

**Objet : Décision modificative relative aux opérations pour compte de tiers**

Le Président rappelle au comité syndical que pour pouvoir être clôturées, les opérations pour compte de tiers doivent être équilibrées en dépenses et en recettes.

Si les recettes sont inférieures aux dépenses, la collectivité mandataire (le SMBGP en l'espèce) apporte une subvention. Cette opération constitue une opération d'ordre budgétaire.

Le Président explique qu'il convient de prévoir les crédits au budget :

**INVESTISSEMENT**

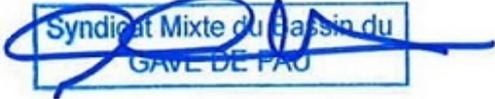
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
204411 (041)	3 729,00	4582113 (041)	3 729,00
204411 (041)	1 901,00	4582213 (041)	1 901,00
<b>Total dépenses</b>	<b>5 630,00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>5 630,00</b>

Par ailleurs, d'autres modifications au budget seront proposées, afin de corriger certaines imputations erronées relatives à des opérations pour compte de tiers.

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** les modifications prévues au budget

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

**Le Président**  
  
**Michel CAPERAN**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/12/2018